

*par courriel*

Rosemère, le 30 octobre 2006

**Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la bourse  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

---

**Objet : Preuve de l'Union des municipalités du Québec  
à Hydro-Québec (Distributeur)  
R-3610-2006**  
**N/dossier : 40 117-022**

---

Chère consoeur,

La présente correspondance a pour but d'informer la Régie de l'énergie que l'Union des municipalités du Québec ne présentera pas de preuve écrite dans le dossier mentionné en rubrique.

En effet, face aux enjeux discutés dans ledit dossier, l'UMQ entend adopter une attitude active dans les contre-interrogatoires des différents témoins du Distributeur, de même que les intervenants, le cas échéant.

Évidemment, l'UMQ a toujours l'intention de présenter une plaidoirie en fonction de la preuve qui sera effectuée en audience par l'ensemble des parties.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations les plus distinguées.

**Steve Cadrin, avocat**

SC/sb

p.j.

c.c. : Me Éric Fraser, *Hydro-Québec*